



OVINS

ALIMENTATION

ELEVAGE

AGNEAUX

Commission OVINE

Jean-Luc GAGNE

Novembre 2006

LE SEVRAGE DES AGNEAUX

Le sevrage est la pratique qui consiste à mettre fin au régime lacté du jeune mammifère, qu'il s'agisse de l'allaitement naturel assumé par la mère ou une mère adoptive, ou de l'allaitement artificiel. Le sevrage est une période très éprouvante pour l'animal et représente une étape critique qu'il faut réussir pour élever des agneaux de qualité.

Il faut différencier :

- Le sevrage précoce des agneaux des brebis laitières (20 à 30 jours).
- Le sevrage plus tardif des agneaux des brebis allaitantes en élevage intensif (65 à 75 jours).
- Le sevrage à la vente des agneaux.

I - Le sevrage précoce des agneaux des brebis laitières.

Le sevrage des agneaux des brebis laitières se pratique entre 3 et 4 semaines de vie.

Toute la production de la brebis est alors mise au tank à lait pour être commercialisée.

Les agneaux, dès leur plus jeune âge, ont à leur disposition un aliment complet "démarrage" riche en matière azotée (17 à 20 % de protéines brutes), et une source d'abreuvement très propre. Ils commencent rapidement à grignoter l'aliment.

Pendant la période colostrale les agneaux sont avec la mère ; puis ils sont séparés de leur mère de façon progressive jusqu'à ce qu'ils ne têtent plus que matin et soir.

Vers le poids de 12 à 15 kg, ils sont séparés totalement des brebis et changés de bâtiment pour être regroupés en ateliers d'engraissement.

Cas des Pyrénées Atlantiques :

En ce qui concerne le sevrage des agneaux laitiers, il faut distinguer le sevrage des agneaux qui vont partir pour la boucherie dès 4 semaines, sans consommer d'aliment (surtout pas...label rouge!). Ce sevrage ne s'accompagne d'aucune précaution particulière.

Le sevrage des agnelles (sous-entendu "de renouvellement") se fait le plus souvent vers 6 semaines d'âge, mais avec de fortes variations. Il faut respecter les transitions alimentaires :

- aliment premier âge (avec produits lactés) ou non.
- conduites alimentaires antibiotique ou / et antiparasitaire.

II - Le sevrage plus tardif des agneaux des brebis allaitantes.

► **En élevage intensif**, le rythme des mises bas est accéléré (3 agnelages en deux ans). Il est nécessaire de raccourcir la lactation pour que les brebis soient en reprise de poids pour une nouvelle gestation.

Les agnelages se font en août-septembre, décembre et mars.

A partir de 15 jours les agneaux disposent d'une mangeoire contenant un aliment complet "démarrage" (17 à 20 % de protéines brutes) à volonté et d'une source d'abreuvement très propre.

Le matin, pendant le repas des brebis, les agneaux sont enfermés dans un enclos entourant leur mangeoire.

Au début, la séparation dure 2 heures ; après quelques jours, la séparation dure 2 heures le matin et 2 heures l'après-midi. Peu à peu, cette durée est augmentée. Juste avant le sevrage, les agneaux sont séparés de 8h30 du matin à 17h le soir.

Lorsque le jour du sevrage est décidé (entre 65 et 75 jours), l'alimentation des brebis est diminuée quelques jours auparavant. Les agneaux sont séparés définitivement de leurs mères et changés de bâtiment. L'alimentation des mères est alors constituée de paille pendant 5 ou 6 jours. La diète hydrique est appliquée les 24 premières heures. L'alimentation des agneaux est un aliment complet du commerce « haute énergie » ou un aliment fermier (grain plus source azotée).

Le fait de changer les agneaux de bâtiment diminue la durée des bêlements (24 heures maximum).

Il serait possible de sevrer plus tôt, mais la production actuelle est gérée par un certain nombre d'appellations possédant des cahiers des charges imposant la présence des agneaux auprès de leurs mères pendant au minimum 60 jours.

» **En élevage herbager** les agneaux naissent au printemps en bergerie (février) ou directement au pâturage (mars – avril). Les animaux sont ensuite mis au pâturage. Les agneaux se nourrissent du lait des brebis et d'herbe.

Dans les régions les plus sèches, lorsque l'herbe durcit, la croissance des agneaux ralentit ou même s'arrête. Ils sont alors rentrés en bergerie et sevrés. Après un bon déparasitage (strongles et ténia) la finition de leur engraissement se fait en bergerie avec un aliment complet « finition » ou un aliment fermier (grain + source azotée). Les mères rejoignent les pâtures.

III - Le sevrage à la vente des agneaux.

» Cas des agnelets :

Les agnelets sont des agneaux de 20 à 25 kg (12 à 14 kg de carcasse). Ils sont abattus ou exportés dans les pays du sud de l'Europe.

Ceux qui sont abattus en France sont généralement des productions labellisées, avec un cahier des charges exigeant l'élevage des agneaux au lait de leur mère.

Deux ou trois jours avant le départ des agneaux, l'alimentation des brebis est diminuée. Après le départ des agneaux, les brebis sevrées sont changées de bâtiment et nourries avec de la paille pendant 5 ou 6 jours. Une diète hydrique de 24 heures est recommandée.

» Cas des agneaux d'herbe :

Dans les régions produisant une herbe de qualité, les agneaux peuvent être finis à l'herbe. Le sevrage se fait naturellement à la vente des agneaux pour la boucherie, période qui correspond à la fin de la lactation des brebis.

Le sevrage des agneaux a donc lieu à des âges différents en fonction de la production recherchée et des ressources naturelles liées au climat.